

## **La dépénalisation de l'homosexualité en Afrique.**

### **Qu'en pensent les personnes concernées ?**

Les articles sur l'homosexualité en Afrique dépeignent très souvent les convictions personnelles des auteurs ou sont basés sur les droits de l'homme. Dans cet article, il s'agira plutôt de laisser les différentes personnes concernées nous parler de leurs réalités et expériences - du point de vue interne. Il ne s'agira pas de discuter de l'origine controversée de l'homosexualité, mais plutôt de la manière dont elle est perçue dans certaines sociétés africaines, tant culturellement que juridiquement : pour ou contre la criminalisation de l'homosexualité ?

Dans le cadre de ma mission de coach culturel auprès du Réseau (REDHAC) de défenseurs des droits humains en Afrique centrale, j'ai assisté à des débats très intéressants impliquant des avocats, des agents de l'État, des chefs traditionnels et des homosexuels (LGBT). Encore plus important pour moi était de savoir ce que - au-delà de la perspective eurocentrique - les savants et les experts "traditionnels" de ces sociétés (Nganga et initiés) avaient à dire sur l'homosexualité. Le résumé suivant rassemble différents points de vue et trace en même temps un chemin vers une solution. Les deux idéologies, pour et contre la dépénalisation de l'homosexualité, se distinguaient à première vue par le fait que les défenseurs abordaient la question des droits des homosexuels dans leur caractère universel. Les opposants déclaraient que la légalisation de l'homosexualité était un concept culturel occidental que les gouvernements européens tentaient d'imposer à l'Afrique.

Les opinions de personnes de différents rangs sociaux, cultures ou croyances religieuses dans les sociétés centrafricaines ont clairement montré qu'elles avaient du mal à intégrer ces concepts dans leur vision du monde. On peut même dire que c'est en effet l'une des principales raisons pour lesquelles la pression diplomatique et politique des pays occidentaux a tendance à alimenter les tensions sociales, de sorte que les défenseurs se sentent menacés à la fois par l'État et de leur propre peuple. Au niveau politique et diplomatique, la plupart des États africains refusent de légaliser l'homosexualité. L'Union africaine a réitéré cette position aux représentants de l'Union européenne en février 2020.

Pour les traditionalistes et les chefs, l'homosexualité telle qu'elle est présentée n'avait jamais existé dans leurs cultures. Même dans leurs langues, il n'y aurait pas de termes pour l'homosexualité. Ils étaient très indignés du fait que ce sont des étrangers qui viennent chez eux pour les forcer à accepter qu'il y aurait eu l'homosexualité dans leurs sociétés. Lors des débats, ces étrangers admettraient n'avoir aucune preuve objective de l'existence de l'homosexualité au niveau local. Mais ils auraient conclu qu'il y aurait

eu homosexualité parce qu'on ne peut pas prouver qu'il n'y en avait pas. Pour ces traditionalistes, cette justification était absurde et préconçue.

Selon des spécialistes "traditionnels", l'homosexualité pourrait avoir de graves conséquences pour les protagonistes. Lors de tout rapport sexuel il y aurait un échange d'énergie à haut débit entre les protagonistes. Surtout dans le contexte de l'homosexualité masculine, l'énergie vitale des plus faibles pourrait être phagocytée volontairement ou involontairement par les plus forts. Les plus forts pourraient également décharger leurs énergies "non-positives" sur les plus faibles. Cela pourrait entraver le développement énergétique des plus faibles et mettre en danger la vitalité des membres de sa lignée avec lesquels il partage la même énergie vitale. Ainsi, pour ces traditionalistes, ce type de rapport sexuel n'est pas une affaire individuelle mais une affaire familiale.

La question de la dépénalisation de l'homosexualité est très débattue dans les milieux se prétendant panafricanistes. Surtout, les personnes interrogées se plaignaient du fait que depuis la colonisation, les Européens se seraient donné le droit exclusif et la capacité de déterminer ce qu'ils peuvent accepter, tolérer ou interdire dans les cultures africaines : vouloir faire de l'Afrique leur dépotoir moral, spirituel et culturel dégénérescence. Ainsi, avec la montée du libéralisme dans les cultures occidentales, les Européens et les Américains en Afrique s'engageraient bientôt dans des mariages entre frères et sœurs comme en Suède, etc. au nom des droits de l'homme. Un autre aspect important pour eux était le fait que seuls les Occidentaux définiraient ce qu'est un droit humain. En voulant imposer la légalisation de la sexualité homosexuelle en Afrique, ils privent d'autre part les protagonistes africains de leur droit humain à vivre leurs relations amoureuses sous un régime polygamique légal. En Europe la polygamie est punie. Et pourtant, ces Européens prônent le libéralisme.

Mais il existe aussi des défenseurs irréductibles des droits des homosexuels comme Mme Alice Nkom, avocate et fondatrice de l'ONG ADEFHO (Association pour la défense des droits des homosexuels). Plusieurs défenseurs préconisent l'acceptation des homosexuels comme des personnes à part entière qui ne devraient pas subir de représailles en raison de leur choix de vie. Bien que l'homosexualité soit condamnée dans presque tous les pays africains, sa criminalisation serait néanmoins contraire aux accords internationaux ratifiés par ces pays eux-mêmes. Il convient de noter que ces accords prévalent sur les lois locales. C'est donc d'abord sur la base de la nature juridique de ce problème que les défenseurs, notamment des avocats comme Mme Nkom, mènent leur combat. Mme Nkom est par ailleurs convaincue que son pays, le Cameroun, finira par se conformer au droit (international). Les défenseurs m'ont expliqué que conformément aux lois des pays concernés, comme le Cameroun par exemple, le constat d'homosexualité doit être fondé sur un flagrant délit. Or cela ne

peut se produire qu'en violation du droit à la vie privée. Dans plusieurs cas donc, les victimes auraient été emprisonnées sur la base de SMS, de leurs vêtements ou de leur apparence physique, etc. En bref, il s'agirait d'arrestations arbitraires et de graves violations des droits de l'homme, absolument inacceptables.

Au cours de mes activités de coaching, j'ai beaucoup appris et j'ai également transmis d'importantes connaissances anthropologiques. Parce qu'en s'engageant dans ces sociétés africaines sans connaissance approfondie des réalités culturelles, les défenseurs peuvent dans leurs actions causer plus de dégâts que d'apporter des solutions. Tout en conservant leur perspective eurocentrique, ils ont néanmoins compris qu'il était désormais impératif d'inclure la perspective africaine dans la résolution des problèmes des sociétés africaines. Le but de mon coaching était entre autres de redéfinir les notions d'humain, de droits et de sexualité selon les réalités culturelles locales. Grâce à ma contribution, ces défenseuses et défenseurs pourront désormais mieux se protéger et protéger les minorités sexuelles.

C'était très intéressant pour moi de travailler sur ce thème au niveau local et de vivre cette réalité. L'avis de mes interlocuteurs homosexuels était très important pour mieux comprendre la réalité locale. Des savants africains « traditionnels » ont également examiné l'homosexualité, ses causes et ses conséquences chez l'homme et l'animal. Ces rapports suivront sous peu.

En outre, je continue à faire des recherches dans la diaspora africaine en Europe et aux USA où plusieurs voix africaines condamnent la pénalisation de l'homosexualité. Les résultats recueillis seront publiés sous forme de livre.